

# INFOGÉA

La newsletter au service des petites entreprises  
et des travailleurs indépendants



N°2/2026 - Samedi 31 janvier 2026

## À la une cette semaine



### **TITRES RESTAURANT** **Revalorisation de la part de l'employeur pour 2026**

Pour être exonérée de cotisations sociales en 2026, la part de l'employeur dans le financement des tickets-restaurant attribués aux salariés est plafonnée à **7,32 € par titre** (contre 7,26 € en 2025).

La valeur du titre-restaurant ouvrant droit à l'exonération maximale doit donc être comprise entre 12,20 € et 14,64 € (entre 50 et 60% de la prise en charge de l'employeur).

[En savoir plus](#)



## Les actualités



### SOCIAL

#### Suspension de la réforme des retraites

La réforme des retraites de 2023 prévoit de passer progressivement l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans et le nombre de trimestres requis pour bénéficier d'un taux plein de 168 à 172. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 modifie le calendrier de la réforme jusqu'en janvier 2028, pour les générations 1964 à 1968 qui pourront partir à la retraite un trimestre plus tôt que prévu (CSS, art. L. 161-17-2 modifié).

[En savoir plus](#)



### FISCAL

#### Hausse de la CSG à 10,6% sur les revenus du patrimoine

Pour financer la suspension de la réforme des retraites, la CSG passe de 9,2% à 10,6% sur les revenus du patrimoine : dividendes, intérêts, actifs numériques, ventes d'actions, LMNP, plus-values professionnelles à long terme non soumises à cotisations sociales...

Le gain espéré est d'1,5 Md€.

Restent soumis à une CSG de 9,2% : les plus-values immobilières des particuliers, les revenus fonciers (location nue), les revenus tirés de l'assurance-vie, des PEL, CEL et des plans d'épargne populaire.

[Lire la suite](#)



## FISCAL

### La liste des plateformes agréées est publiée

À compter du 1er septembre 2026, tous les assujettis à la TVA devront passer à la facturation électronique pour leurs relations avec leurs clients et fournisseurs assujettis (transactions B2B).

Pour mettre en œuvre cette réforme, l'État s'appuie sur des plateformes spécialisées agréées dont la liste vient d'être publiée. Elle vous aidera à faire votre choix entre les différentes solutions proposées. Elle est accessible depuis votre espace Professionnel sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) : Gérer mon entreprise > Je passe à la facturation électronique > Je consulte la liste des plateformes agréées.

[En savoir plus](#)



## FISCAL

### Nouvelle hausse du malus automobile en 2026

Le malus automobile se décompose en 2 taxes perçues lors de la première immatriculation en France d'un véhicule de la catégorie M1 ou N1 : le "malus masse" calculé sur le poids du véhicule et le "malus C02" calculé sur ses émissions de dioxyde de carbone.

À partir de 2026, le malus C02 est dû à partir de 108 g d'émission (contre 113 g en 2025) pour un tarif en hausse compris entre 50 € et 80 000 €.

Le malus masse se déclenche à partir de 1500 kg (contre 1600 kg en 2025) mais sans modification de tarif.

Le cumul de ces deux malus ne peut excéder 80 000 €.

[En savoir plus](#)



## SOCIAL

### Hausse de la contribution de l'employeur sur certaines indemnités de rupture

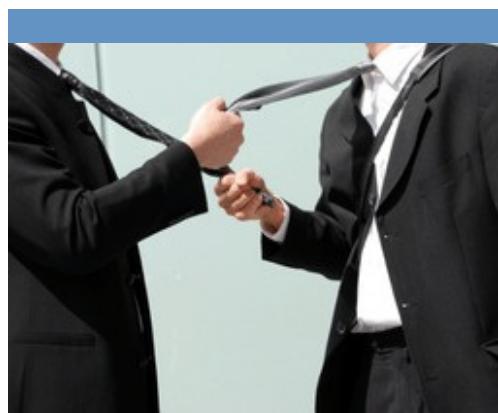
Lors d'une rupture conventionnelle ou d'un départ à la retraite, le salarié perçoit une indemnité versée par l'employeur.

Cette indemnité est exonérée de cotisations sociales dans la limite du double du plafond annuel de la Sécurité sociale (96 120 € en 2026) et du plus élevé des 3 montants suivants : l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement, 50% de l'indemnité octroyée ou 2 fois la rémunération annuelle brute de l'année précédente.

Lorsque l'indemnité est exonérée de cotisations sociales, elle est soumise à une contribution spécifique à la charge de l'employeur et au profit de la Caisse nationale d'assurance vieillesse ([CSS, art. L 137-12](#)).

À compter du 1er janvier 2026, son taux passe de 30% à 40%.

[Lire la suite](#)



## JURIDIQUE

### Non-respect d'une clause de non concurrence

Après la rupture de son contrat, la violation d'une clause de non-concurrence par un agent commercial, bien qu'elle constitue une faute contractuelle, ne suffit pas en elle-même à justifier l'octroi de dommages et intérêts.

Dans un arrêt du 3 décembre 2025, la Cour de cassation réaffirme le principe selon lequel la partie lésée doit démontrer l'existence d'un préjudice réel et établir le lien de causalité avec la violation de la clause.

La simple présomption de préjudice tirée de l'inexécution contractuelle ne suffit pas.

En l'espèce, le mandataire avait allégué une désorganisation de son réseau commercial sans établir la preuve de son lien avec la faute de l'agent commercial.

[Lire la suite](#)



## SOCIAL

### Le cumul emploi-retraite sera refondu à partir de 2027

Le cumul emploi-retraite est un dispositif permettant à un travailleur indépendant ou à un salarié de continuer à exercer une activité professionnelle après avoir liquidé ses droits à la retraite.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 a prévu de modifier ce dispositif à partir de 2027 pour limiter les effets d'aubaine pour les personnes se situant entre l'âge légal de départ à la retraite et 67 ans. Ils auront un droit au cumul plafonné dans la limite d'un seuil annuel fixé par décret (non publié) et qui devrait être de 7.000 €.

En cas de dépassement de ce seuil, les pensions de retraite seront écrêtées à hauteur de 50% des revenus d'activité professionnelle et de remplacement.

[Lire la suite](#)

## Infos métiers

### Architectes

#### RE 2020 : de nouveaux bâtiments concernés à partir du 1er mai 2026

Le périmètre de la réglementation environnementale "RE 2020" a été étendu par un [décret du 15 janvier 2026](#). Jusqu'à maintenant, les exigences de performance énergétique et environnementale étaient limitées aux bâtiments d'habitation, de bureaux ainsi qu'aux établissements d'enseignement primaire et secondaire.

Le décret ajoute les bâtiments d'activités tertiaires spécifiques et les bâtiments à usage industriel et artisanal en France métropolitaine.

L'Ordre des architectes fait le point sur cette nouvelle mesure.

[Lire la suite](#)

### Automobile

#### Contrôle technique de certains véhicules à 2, 3 ou 4 routes, évolution du site référençant les prix des centres

Depuis le 1er janvier 2026, les centres de contrôle technique doivent afficher le prix du contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et des quadricycles (quad, voiturettes...) à moteur sur le site [prix.conso.gouv.fr/controle-technique](http://prix.conso.gouv.fr/controle-technique), dès lors qu'ils proposent cette prestation.

Le contrôle technique de ces véhicules étant obligatoire depuis le 15 avril 2024, cet affichage permet au consommateur de mieux comparer les prix.

[Lire la suite](#)

## Avocats

### Le CNB lance une concertation sur les exceptions à la confidentialité des correspondances

L'assemblée générale du Conseil national des Barreaux a décidé d'envoyer à la concertation des Ordres, syndicats professionnels et organismes techniques de la profession un avant-projet de décision à caractère normatif relative aux exceptions à la confidentialité des correspondances entre avocats visant à clarifier l'article 3.2 du RIN pour en assurer une meilleure application et au surplus, mieux lutter contre les abus d'officialité.

[Lire la suite](#)

## Bâtiment

### Indicateurs d'activité au 15 janvier 2026

Le réseau des CERC publie sa note de conjoncture nationale et interrégionale de la filière construction sur les derniers mois de 2025.

Les créations d'entreprises (hors micro-entreprises) sont en hausse de +4,7% sur 3 mois avec 8 842 entreprises nouvelles à fin novembre 2025. Les créations de micro-entreprises sont également en hausse de +10,5% avec 13 252 créations. Les défaillances sont en légère hausse de +1,7 % à fin 3ème trimestre 2025 (3.001 défaillances). Le secteur emploie 1,59 million de salariés (en recul de -1,6% sur un an).

[Lire la suite](#)

## Boulangers-pâtissiers

### Vers une baisse du prix du beurre ?

Alors que le prix de la tonne de beurre a atteint des sommets début 2025, il a fortement reculé depuis le mois de septembre et pourrait passer sous la barre des 5.000 € en ce début d'année 2026. Le magazine La Toque consacre un article à l'évolution des prix du beurre ces dernières années, produit stratégique pour de nombreux métiers de bouche.

[Lire la suite](#)

## Experts-comptables

### Recodification de la TVA dans le CIBS

Une [ordonnance du 17 décembre 2025 \(n° 2025-1247\)](#) prévoit le transfert de toutes les règles relatives à la TVA dans le code des impositions sur les biens et les services aux articles L 200-1 et suivants. Cette recodification se fera sans modification des règles de fond mais s'accompagnera d'une définition et d'une harmonisation des termes employés et de l'intégration de décisions de jurisprudence. Elle entrera en vigueur le 1er septembre 2026 sauf dispositions particulières.

Les entreprises pourront mentionner les références aux anciens articles du CGI sur leurs factures jusqu'à fin 2027.

Une consultation publique sera lancée au premier trimestre 2026 afin de recueillir les signalements d'erreurs ou propositions d'améliorations.

## Filière cuir

### Échanges mondiaux 2024 de la filière cuir

L'Alliance France cuir vient de publier sa brochure des échanges mondiaux de la filière cuir qui donne une vision d'ensemble des principaux mouvements et acteurs des importations et exportations mondiales pour l'année 2024.

La France est le 4ème exportateur et le 3ème importateur mondial de la filière cuir.

[Lire la suite](#)

## Géomètres-experts

### Le rôle méconnu d'expert judiciaire

Le rôle du géomètre-expert est souvent méconnu, alors qu'il intervient au cœur de nombreux conflits fonciers et de voisinage. Avant même toute procédure judiciaire, il peut aider à prévenir les litiges entre voisins grâce à son expertise technique et juridique sur les limites et droits liés aux terrains. Lorsqu'un accord entre parties est impossible, le juge peut le désigner comme expert judiciaire : dans ce rôle, il ne travaille plus pour les parties, mais pour le tribunal, produisant un rapport impartial et précis qui éclaire la décision.

À l'heure où la justice encourage le règlement des différends à l'amiable, le géomètre-expert apparaît comme un acteur indispensable pour protéger les droits de chacun. L'Ordre fait le point sur ce sujet.

[Lire la suite](#)

## Médecins

### Expérimentation du remboursement par l'Assurance maladie des tests et analyses de soumission chimique

Le Conseil national de l'Ordre des médecins se félicite de l'adoption du [décret du 11 décembre 2025](#) qui prévoit, à compter du 1er janvier 2026 et pendant 3 ans, en dehors de tout dépôt de plainte, le remboursement des tests et analyses sur prescription médicale permettant de détecter une éventuelle soumission chimique. Il s'agit d'un outil indispensable pour permettre aux médecins de poser un diagnostic et d'accompagner les victimes.

Le décret prévoit également un parcours patient permettant, le cas échéant, l'utilisation des examens dans la constitution du dossier de plainte.

[Lire la suite](#)

## Chiffres et délais

### Indices et taux

## Taux d'usure - 1er trimestre 2026

Le taux d'usure correspond au taux d'intérêt maximum légal que les établissements de crédit sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils accordent un prêt. La Banque de France a publié les taux d'usure applicables pour le premier trimestre 2026. Ils sont stables par rapport au trimestre précédent :

- Prêt immobilier à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans : **4,59%** (contre 4,71% au trimestre précédent) ;
- Prêt immobilier à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus : **5,13%** (contre 5,09% au trimestre précédent).

[Lire la suite](#)

## Index bâtiment, travaux publics et divers de la construction - Novembre 2025

L'Insee vient de publier les index Bâtiment, Travaux publics et divers de la construction pour le mois de novembre 2025. Vous pouvez les consulter sur son site internet.

[Lire la suite](#)

## Créations d'entreprises - Décembre 2025

En décembre 2025, le nombre total de créations d'entreprises, tous types d'entreprises confondus, accélère (+3,9 % après +0,7 % en novembre). Les créations d'entreprises individuelles classiques rebondissent (+15,6 % après -2,9 %), tout comme les créations de sociétés (+5,7 % après -3,3 %). Les immatriculations de micro-entrepreneurs continuent d'augmenter, bien que moins rapidement qu'au mois précédent (+1,8 % après +2,7 %).

En données brutes, le nombre total d'entreprises créées sur les 12 derniers mois (janvier 2025 à décembre 2025) augmente de +4,9 % par rapport à la même période un an auparavant (janvier 2024 à décembre 2024).

[Lire la suite](#)

